



Le 22 octobre 2018

Didier QUENTIN

Député de la Charente-Maritime
Membre de la Commission
des Affaires étrangères
et de la Commission des Affaires
Européennes

Monsieur Christophe CASTANER
Ministre de l'Intérieur
Place Beauvau
75800 PARIS

Cher

Monsieur le Ministre,

Permettez-moi d'abord de vous adresser mes félicitations pour votre nomination au sein du gouvernement. Je tiens ensuite à appeler votre attention sur la situation des sapeurs-pompiers volontaires.

En effet, par un arrêt du 21 février 2018, la Cour de justice de l'Union européenne a reconnu la qualité de « travailleur » à un sapeur-pompier volontaire, au sens de la directive européenne 2003/88 CE du 4 novembre 2003, relative au temps de travail, ce qui n'est pas sans conséquence pour les quelques 194 000 sapeurs-pompiers volontaires de France !

L'application de cette décision remettrait en cause le modèle du bénévolat et entraînerait des coûts exorbitants pour les collectivités locales, en charge des Services Départementaux d'Incendie et de Secours. Elle entraînerait notamment la fin du régime de garde de 24 heures des pompiers.

Enfin, elle risquerait de porter un coup fatal au volontariat, en imposant 11 heures de repos, avant de reprendre une autre séquence de travail...

J'ajoute qu'en conclusion du 125e congrès des sapeurs-pompiers qui s'est tenu, le 29 septembre dernier, à Bourg-en-Bresse, votre prédécesseur avait présenté un nouveau « plan d'action », pour relancer le volontariat, en stagnation depuis plusieurs années. Il s'était déclaré prêt à prendre une initiative politique auprès de la Commission européenne, afin d'écarter toute application aux sapeurs-pompiers volontaires de la directive européenne de 2003 sur le temps de travail...

C'est pourquoi je vous serais reconnaissant de m'indiquer la position que le gouvernement entend prendre, pour « défendre farouchement le modèle reposant sur le volontariat des sapeurs-pompiers qui n'est ni du salariat, ni du bénévolat », conformément à l'engagement pris par le Président de la République, le 6 octobre 2017, dans son discours aux forces mobilisées sur les feux de forêt et ouragans.

Avec, par avance, toute ma gratitude pour votre esprit de coopération et restant à la disposition de votre Cabinet pour d'éventuels compléments d'information, je vous prie de croire, cher Monsieur le Ministre, à l'expression de ma considération distinguée.

Bien à vous.

Didier QUENTIN
(Portable : 06 11 30 19 20)

Assemblée Nationale

126, rue de l'Université
75355 PARIS 07 SP
Tél. 01 40 63 54 96

E-mail : didier.quentin@assemblee-nationale.fr

**Permanence Parlementaire
en Charente-Maritime**

86, bd de Lattre de Tassigny - 17200 ROYAN
Tél. 05 46 23 99 77 - Fax 05 46 39 11 15
site internet : www.didierquentin.com
E-mail : contact@didierquentin.com